



Quelques informations pour la saison 2022 / 2023 :

- **Numéros de téléphones utiles :**

Faouzi JAWADI – faouzijawadi@sfr.fr - 06 09 66 05 61  
Président de CDA

Julien LAVERDAN – jlaverdan@orange.fr – 06 33 26 32 35  
Vice Président de CDA

Didier GATEFIN – 06 61 88 03 26  
Secrétaire de CDA + représentant des arbitres au Comité Directeur

- **Pour toutes questions LOIS DU JEU, contactez :**

Julien LAVERDAN – jlaverdan@orange.fr – 06 33 26 32 35

Raphaël BARDIOT – raphael.bardiot@nordnet.fr – 06 76 08 00 76

- **Pour toutes questions FMI, contactez :**

Jean Pierre MASSON – jm362@orange.fr – 06 33 94 87 18

Franck MARCHAIS – franckmarchais.36@gmail.com – 06 61 88 56 81

Allan DEVILLE – allandeville@hotmail.fr – 06 32 03 14 49

- **Pour les désignations, quelques rappels à respecter :**

Allan DEVILLE – allandeville@hotmail.fr - 06 32 03 14 49  
Responsable désignations adultes et jeunes et observateurs

Michel TAUUVY – tauvy.michel@orange.fr - 06 88 19 01 15  
Responsable désignations adultes, jeunes et futsal

Faouzi JAWADI – faouzijawadi@sfr.fr - 06 09 66 05 61  
Président de CDA

Pour le bon déroulé de la saison, quelques consignes sont à prendre en compte :

- **Indisponibilités**

→ **Chaque indisponibilité doit être indiquée de la manière suivante :**

Sur son compte FFF rubrique indisponibilité: <https://officiels.fff.fr/> et/ou envoyer un mail à : [secretariat@indre.fff.fr](mailto:secretariat@indre.fff.fr)

→ **En cas d'indisponibilités non prévisibles (cas urgent, imprévu...) :**

Envoyer un mail au District **et** à Allan DEVILLE en mettant le secrétaire de la CDA en copie.

**Attention :**

→ Le respect du délai de 2 semaines pour les indisponibilités (Règlement Intérieur de la CDA)  
Dans la mesure du possible, les désignations seront mises en ligne pour 2 week-end (hors périodes de coupes) ;

→ Aucune modification ou demande ne sera traitée par SMS ou via les réseaux sociaux

- **Modifications de matchs (par la commission sportive lors de match reporté, arrêté municipal ou par la commission désignation)**

Consultez vos désignations jusqu'au matin du match.

Un responsable vous appellera automatiquement si un changement intervient après 17h le vendredi.

- **Certificats médicaux**

- 

Rappel de la décision du Comité Directeur de la Ligue :

« Le Comité de Direction de la Ligue décide que :

Les certificats médicaux ou arrêts de travail des arbitres doivent être transmis à la Ligue et au District concernés dans les 15 jours maximum après leur émission.

Passé ce délai, les certificats ou arrêts ne seront plus comptabilisés dans le décompte des matchs »

→ **Les certificats médicaux doivent donc être envoyés au secrétariat du District UNIQUEMENT**

L'accès aux documents utiles pour les arbitres est toujours disponible sur le site du District : <https://indre.fff.fr/simple/documents-et-infos-pour-les-arbitres/>

La commission des arbitres vous souhaite une bonne saison 2022/2023 et reste à votre disposition.